



Règlement Jeu-concours « Tickets d'Or 2025 »

CE JEU EST AVEC OBLIGATION D'ACHAT

Les conditions et modalités du jeu-concours « Tickets d'Or 2025 » (ci-après le « Jeu ») sont prévues au présent règlement (ci-après le « Règlement »). Toute violation d'une ou de plusieurs stipulations du Règlement pourra, à la discrétion de la société organisatrice, entraîner la disqualification du participant au Jeu.

Article 1. Organisation du Jeu

Société organisatrice : Widyka, marque de SAS WDK Groupe Partner, RCS TOURS 839 796 679, dont le siège social se situe au Node Park Touraine 90 rue Guglielmo Marconi 37310 Tauxigny (ci-après « l'Organisateur »).

Durée : du 1^{er} octobre 2025 au 30 juin 2026

Objet : le Règlement détermine les conditions et modalités du Jeu avec obligation d'achat.

Article 2. Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique domiciliée en France métropolitaine à l'exclusion des mineurs pour tout achat d'un jeu *Because Potatoes édition magique* (référence du produit : A2504242). La participation au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent Règlement. Le non-respect dudit Règlement entraîne l'annulation automatique de la participation.

Article 3. Modalités de participation et dotation

Le Jeu est valable uniquement sur le territoire national, en France métropolitaine. La participation n'est pas limitée. Une personne peut participer plusieurs fois et acheter plusieurs jeux chez tous revendeurs (magasins, sites de vente en ligne, salons, festivals, etc.) pendant toute la durée du Jeu.

Le Jeu se définit comme suit :

3 tickets d'or ont été cachés aléatoirement dans 3 boîtes de jeu *Because Potatoes édition magique*, destinées à la vente en France métropolitaine. Il ne peut y avoir au maximum qu'un seul ticket par produit. Ces tickets ont été aléatoirement insérés par le personnel de la société sous-traitante de Widyka : Ludotopia, 130 rue Galilée. Les Triades B 31670 LABÈGE France

La personne qui découvre un ticket d'or dans une boîte de jeu *Because Potatoes édition magique* (ci-après le « Gagnant ») remporte l'un des trois lots suivants :

- 1^{er} Lot : 1 heure privatisée de cours de magie avec Achille Magic
- 2^{ème} Lot : 2 places pour un spectacle de magie en France
- 3^{ème} Lot : les jeux de la gamme Widyka

Le Gagnant devra contacter l'Organisateur en envoyant un e-mail à : communication@wdkpartner.com avec le numéro d'identification présent sur le ticket, ses coordonnées (nom, prénom, date de naissance, adresse mail, adresse postale complète, numéro de téléphone), le nom de l'enseigne (ainsi que le lieu s'il s'agit d'un magasin physique) ou le nom du festival où le produit a été acheté ainsi que la preuve d'achat (facture ou ticket de caisse).

Le Gagnant devra également envoyer par voie postale le ticket d'or original (toute copie sera refusée). Les frais postaux pour l'envoi du ticket d'or à l'Organisateur sont à la charge du Gagnant.

L'Organisateur se réserve la faculté de modifier, à tout moment et sans préavis, la liste des dotations offertes. L'Organisateur se réserve également le droit d'annuler ou de modifier sans préavis l'organisation de ce Jeu.

Le Lot est personnel et n'est ni échangeable, ni remboursable en numéraire. Le Lot non utilisé pendant sa période de validité sera perdu pour le Gagnant et demeurera acquis à l'Organisateur.

Article 4. Remise du Lot

Le Gagnant recevra son Lot par voie postale ou par e-mail. Du fait de l'acceptation du Lot, chaque Gagnant autorise l'Organisateur à utiliser ses nom, prénom, ville de résidence, sur tous supports présents ou à venir, notamment internet et les réseaux sociaux, sans que cette utilisation ne puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le Lot gagné, aux fins de promouvoir les résultats du Jeu.

Article 5. Traitement des données à caractère personnel

Il est rappelé que chaque Gagnant devra communiquer ses coordonnées pour valider son gain. Ainsi, il doit fournir certaines informations personnelles (nom, adresse, numéro de téléphone, âge...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à l'acheminement du Lot. Ces informations sont destinées à l'Organisateur.

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les participants devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : Jeu-concours Tickets d'Or 2025 - Node Park Touraine 90 rue Guglielmo Marconi - 37310 Tauxigny.

Article 6 : Dépôt du règlement

Le règlement peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande, à l'Organisateur du Jeu à l'adresse suivante : Jeu-concours Tickets d'Or 2025 - Node Park Touraine 90 rue Guglielmo Marconi - 37310 Tauxigny.